

PCR (Initial)

TARIF PUBLIC : 1 055,00 € COUT HORAIRE : 42,20 € DUREE : 4 jours soit 25 heures

OBJECTIF PEDAGOGIQUE

Assurer la mission de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR) au titre de l'article R. 4451-112 du Code du travail, Acquérir les connaissances réglementaires et techniques nécessaires à la fonction de Conseiller en RP Niveau 1 secteur « rayonnements d'origine artificiel » (mise en œuvre des principes radioprotecteurs et appliquer les dispositions prévues par la réglementation) La CRP doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

CONTENU DU PROGRAMME

Module théorique : - Présentation générale - Les rayonnements : présentation, interactions et origine - Effets biologiques des rayonnements - Protection contre l'exposition externe - Détection des rayonnements - Rôle du CRP et réglementation. Module appliqué : - TD zonage radioprotection d'un local - TD suivi dosimétrique et contraintes de dose - TD analyse de poste et calculs de dose - TD réglementation et gestion des sources - TD utilisation du matériel des diagnostiqueurs plomb - TD gestion de situation radiologique dégradée ou accidentelle et contrôles.

NATURE DE L'ACTION

Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nombre de participants maximum : 10

PUBLIC VISE

Toute personne désignée pour assurer la mission de conseiller en radioprotection niveau 1 secteur « rayonnements d'origine artificiel ».

PRE-REQUIS

Diplôme de niveau Bac scientifique ou technologique ou formulaire de test niveau bac à compléter avant l'entrée en formation.

MODALITES D EVALUATION

QCM + CAS PRATIQUE

MOYENS ET SUPPORTS PEDAGOGIQUES

SUPPORT DE COURS + EXERCICES

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel

HORAIRES

Pour les formations en présentiel ou visio-conférence : Matin : 08h30 - 12h00 / Après-midi : 13h30 - 17h00

ANIMATEUR NOM ET QUALITE DES FORMATEURS

Formateurs salariés ASE FORMATION et/ou formateurs partenaires.

FORMALISATION

ATTESTATION DE COMPETENCE

ACCESSIBILITE HANDICAPES

Présentiel : ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable

FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

SATISFACTION

Taux de satisfaction :

100 %

Taux de réponse : 3% (1 participants ont répondu / 29 n'ont pas répondu)